

**FO**  
*la force syndicale*  
Services Publics et de Santé

La **FO** nction Publique  
orce d'avenir

**AMA**  
**ACH**  
**Attaché**  
**d'administration**

**JE VOTE FO**  
**LE 6 DÉCEMBRE 2018**



# mini? QUIZ FO

Tu connais  
ton job ?

1. Force Ouvrière revendique « A travail égal, salaire égal » pour les AMA et les ACTH occupant des fonctions d'attaché. Dans ce cas, FO demande un changement de catégorie. Laquelle ?

- A. Catégorie A
- B. Catégorie B
- C. Hors catégorie

2. Les grilles de rémunérations des AMA et ACTH comportent :

- A. 1 grille
- B. 2 grilles
- C. 3 grilles

3. Dans les grilles indiciaires AMA et ACTH, combien y a-t-il d'échelons (plusieurs réponses possibles) ?

- A. 10
- B. 11
- C. 12
- D. 13



4. Je suis attaché d'administration hospitalière.

Quelles conditions dois-je remplir pour passer au grade d'attaché principal d'administration hospitalière par voie d'avancement au choix ?

- A. 7 ans de services effectifs dans un corps, emploi de catégorie A et à partir du 8<sup>ème</sup> échelon
- B. Rien du tout. Au bon vouloir du directeur
- C. Un an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon du grade et comptant au moins 5 ans de services dans ce grade ou grade de même échelle de rémunération

5. Je suis en catégorie B. Par quel dispositif puis-je atteindre la catégorie A (Attaché d'administration hospitalière) ?

- A. Par la computation départementale
- B. En passant un concours
- C. C'est mon responsable de service qui décide
- D. Aucune possibilité





# ..... Réponses mini quiz FO .....

## Question 1

**Réponse A :** Force Ouvrière revendique le passage en catégorie A pour les AMA et ACH qui occupent des fonctions d'attaché telles que les AMA référentes et gestionnaires de plusieurs secrétariats médicaux ou bien pour les ACH responsables de pôle administratif, secteur retraites, secteur logistique, codage etc. Notre organisation demande la reconnaissance des diplômes. Il n'est pas acceptable que ces agents en possession de diplômes équivalents à BAC +3, soient rémunérés en catégorie B. Nous demandons l'adéquation entre diplôme et rémunération comme c'est le cas pour la filière soins. « A travail égal, salaire égal »... Cette revendication reste prioritaire pour FO.

## Question 2

**Réponse C :** les nouvelles grilles de rémunération ont été instaurées via le protocole PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération), allongeant de fait la durée de carrière. Nous rappelons que FO n'est pas signataire de ce protocole qui supprime, entre autre, le dispositif de réduction de la durée d'échelon.

## Question 3

**Réponse B et D :** Le protocole PPCR a modifié la durée des échelons. Il institue un allongement de carrière. Ce sont les agents eux mêmes qui payent leur modique augmentation de salaire via l'allongement de carrière par la suppression des réductions de durée d'échelons.

### Rappel des principes de PPCR :

- Allongement de la durée de carrière
- Uniformisation des 3 versants de la fonction publique
- Fin des réductions de durée d'échelons
- Concours ouverts à toute la FP
- Mobilité forcée inter FP

## Question 4

**Réponse A :** Il faut également tenir compte du taux de promotion dit ratio. Par exemple si 10 agents remplissent les conditions statutaires et que le ratio est de 10%, la promotion possible est de un agent. FO exige un déroulement de carrière linéaire, non ralenti par un ratio fixé par le Ministère.

## Question 5

**Réponse A et B :** Un AMA ou ACH a plusieurs possibilités pour passer en catégorie A :  
- soit le concours interne ou externe sur épreuves au niveau national en fonction du statut de l'agent (contractuel ou titulaire) mais aussi en fonction de son diplôme (titulaire d'un BAC +3 à minima) ou pas. Nul ne peut concourir plus de 3 fois à l'un des concours, ni plus de 5 fois au total à l'ensemble des concours.  
- soit par la computation départementale réservée aux AMA et ACH justifiant de 5 années de services publics effectifs dans l'un des corps susvisés en tant que titulaire ou de stagiaire.

Nous demandons que tout diplôme niveau BAC +3 soit reconnu afin d'éviter aux agents de passer des concours sur épreuves pour changer de catégorie.



# Grilles de rémunérations

Valeur du point d'indice : 4,6860

## Attaché d'administration

ECHOLON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	1,5 an	383	1 794,74 €	388	1818,17
2	2 ans	400	1 874,40 €	405	1897,83
3	2 ans	418	1 958,75 €	423	1982,18
4	2 ans	440	2 061,84 €	445	2085,27
5	2,5 ans	468	2 193,05 €	473	2216,48
6	3 ans	505	2 366,43 €	510	2389,86
7	3 ans	532	2 492,95 €	537	2516,38
8	3 ans	560	2 624,16 €	565	2647,59
9	3 ans	590	2 764,74 €	595	2788,17
10	4 ans	635	2 975,61 €	640	2999,04
11		664	3 111,50 €	669	3134,93

## Attaché d'administration principal

ECHOLON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	489	2291,45	494	2314,88
2	2 ans	525	2460,15	530	2483,58
3	2 ans	560	2624,16	565	2647,59
4	2 ans	600	2811,60	605	2835,03
5	2 ans	640	2999,04	645	3022,47
6	2,5 ans	680	3186,48	685	3209,91
7	2,5 ans	717	3359,86	722	3383,29
8	3 ans	755	3537,93	760	3561,36
9		793	3716,00	798	3739,43

## Attaché d'administration hors classe

ECHOLON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	645	3022,47	650	3045,90
2	2 ans	683	3200,54	688	3223,97
3	2 ans	719	3369,23	724	3392,66
4	2,5 ans	755	3537,93	760	3561,36
5	3 ans	793	3716,00	798	3739,43
6	3 ans	826	3870,64	830	3889,38
ES		HEA		HEA	

## AMA - Adjoint des Cadres Grade 1

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	339	1588,55	343	1607,30
2	2 ans	344	1611,98	349	1635,41
3	2 ans	349	1635,41	355	1663,53
4	2 ans	356	1668,22	361	1691,65
5	2 ans	366	1715,08	369	1729,13
6	2 ans	379	1775,99	381	1785,37
7	2 ans	394	1846,28	396	1855,66
8	3 ans	413	1935,32	415	1944,69
9	3 ans	429	2010,294	431	2019,666
10	3 ans	440	2061,84	441	2066,526
11	3 ans	453	2122,758	457	2141,502
12	4 ans	474	2221,164	477	2235,222
13		498	2333,628	503	2357,058

## AMA - Adjoint des Cadres Grade 2

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	347	1626,04	356	1668,22
2	2 ans	354	1658,84	362	1696,33
3	2 ans	361	1691,65	369	1729,13
4	2 ans	373	1747,88	379	1775,99
5	2 ans	385	1804,11	390	1827,54
6	2 ans	398	1865,03	401	1879,09
7	2 ans	413	1935,32	416	1949,38
8	3 ans	433	2029,04	436	2043,096
9	3 ans	452	2118,07	452	2118,072
10	3 ans	459	2150,87	461	2160,246
11	3 ans	477	2235,22	480	2249,28
12	4 ans	500	2343,00	504	2361,744
13		529	2478,89	534	2502,324

## AMA - Adjoint des Cadres Grade 3

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	1 an	389	1822,85	392	1836,91
2	2 ans	402	1883,77	404	1893,14
3	2 ans	417	1954,06	419	1963,43
4	2 ans	437	2047,78	441	2066,53
5	2 ans	460	2155,56	465	2178,99
6	3 ans	480	2249,28	484	2268,02
7	3 ans	504	2361,74	508	2380,49
8	3 ans	529	2478,89	534	2502,324
9	3 ans	548	2567,928	551	2581,986
10	3 ans	569	2666,334	569	2666,334
11		582	2727,252	587	2750,682



## ..... Votre carrière .....

### Un constat alarmant

La filière administrative est le parent pauvre de la fonction publique hospitalière en terme de déroulement de carrière. Elle subit de plein fouet une dégradation des conditions de travail en raison des diverses réformes hospitalières telle que les GHT (Groupement Hospitalier de Territoire). Les personnels de cette filière deviennent la plupart du temps la variable d'ajustement des contrats de retour à l'équilibre. C'est ainsi que nous constatons :

- l'augmentation du nombre de contractuels sur des postes vacants
- des départs en retraite non remplacés ;
- des responsabilités et des charges de travail de plus en plus importantes ;
- l'absence de réelles perspectives d'évolution de carrière, ratio de promotion de grade insuffisant ;
- la mobilité forcée dans le cadre des GHT.

Pour Force Ouvrière, les activités de ces professionnels sont indissociables d'une qualité optimum du service public hospitalier.

FO exige la création des emplois statutaires nécessaires et la reconnaissance de ces personnels.

*N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants FO de votre établissement...*

*Il y a toujours une réponse à vos questions !*





# ..... Force Ouvrière revendique .....



## **Pour les ACH et AMA**

- Une meilleure reconnaissance professionnelle et salariale
- Un assouplissement des dispositions d'avancement de grade notamment en matière de concours et d'examens professionnels
- L'augmentation générale de salaires et par conséquent du point d'indice
- Un déroulement de carrière linéaire, et une revalorisation des grilles indiciaires
- L'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours d'attachés d'administration
- Le maintien de tous les postes et le remplacement des départs en retraite

## **NON à la mobilité forcée dans le cadre des GHT**



## **Pour les Attachés d'Administration Hospitalière (AAH)**

Face à leur charge de travail toujours croissante, avec un nombre d'heures de travail effectuées très élevé dans le cadre du « forfait jour » parfois imposé, ils revendiquent une meilleure reconnaissance et une amélioration de leur rémunération par :

- L'attribution du taux maximum de l'indemnité forfaitaire représentative de travaux supplémentaires (I.F.R.T.S.)
- Faciliter l'accès au concours de Directeur
- L'alignement sur la situation des attachés territoriaux
- L'ouverture du tableau d'avancement au choix à la hors classe à partir du 7<sup>ème</sup> échelon pour permettre un vrai déroulement dans le 3<sup>ème</sup> grade.
- Le décontingement du 3<sup>ème</sup> grade avec une accélération des possibilités d'avancement

**En votant Force Ouvrière,  
vous voterez pour de légitimes revendications !**



AVEC  
**FO JE**  
DÉFENDS  
SERVICE  
PUBLIC

Elections  
CAP - CTE - CCP  
Le 6 décembre 2018...  
Je vote FO !

ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018  
**FO**



Suivez l'actualité de  
**FORCE OUVRIERE**  
en téléchargeant  
l'application **FO Santé**  
disponible sur Android  
et IOS

**FO**  
la force syndicale  
Services Publics et de Santé

Cachet du syndicat